

Vindictes populaires – Quarante morts et aucune arrestation L'Express – 12/11/16



En l'espace d'un mois, quarante-deux morts sont dénombrés pour les neuf cas de justice populaire recensés. Aucune arrestation n'a été effectuée.

La vindicte populaire connaît une ampleur effrayante, au point d'amener à penser qu'elle est devenue la règle. En l'espace d'un mois et demi, neuf cas de justice populaire, tout aussi troublants les uns que les autres, déchirent la Grande Île de partout, jusqu'à en être déboussolé. Le bilan est lourd, quarante-deux morts pour les neuf cas d'homicide répertoriés. Et pire encore, les crimes commis par la foule semblent impunis, comme si une loi de la jungle a été imposée par des barbares, dans un État quasi impuissant. En effet, aucune arrestation n'est jusqu'à maintenant signalée.

La vindicte populaire a démarré en trombe à Ikalamavony à la mi-septembre, lorsque onze voleurs de bétail, pris en tenaille par le fokonolona, ont été laminés à coups de fusils.

En revanche, dans le Nord, dans le district de Sambava, la foule a dicté sa loi. Tombés dans les griffes d'une cohue de spectateurs en furie début octobre, trois individus, appréhendés lors d'un cambriolage en plein jour, ont été roués de coups jusqu'à ce que mort s'ensuive.

Dans la matinée du 18 octobre, un sort encore plus dramatique attendait un fou dangereux, âgé d'une vingtaine d'années, qui a ôté à coup de hache, en pleine rue, la vie d'une écolière. Après l'avoir lapidé jusqu'à l'agonie, la foule furieuse lui a ensuite administré le coup de grâce. Toujours à Sambava, dans la commune d'Amboahangibe, quatre voleurs de vanille, appréhendés par des riverains en état d'énervement total, ont été battus à mort le 1er novembre.

Le 17 octobre à Betafo, des habitants de la commune rurale d'Ambohimambola, se sont montrés impitoyables, face à une meute de bandits de grand-chemin qui venait de s'emparer d'une quarantaine de têtes de bovidés. Les poursuivants n'ont pas donné de quartier aux fuyards, lorsque ces derniers sont tombés à court de munitions. Onze morts sont dénombrés. Alors que les uns ont été froidement abattus, les comparses ont été achevés avec barbarie.

Et puis le surlendemain, après le vol de 70 zébus contre un opérateur de la filière à Zazafotsy Ihosy, le fokonolona, plus qu'excédé par ce fléau qui fait des ravages à n'en plus finir, a arrosé de balles onze individus pris dans son filet. Aucun survivant.

Après cette hécatombe, près de dix mille personnes ont mis à feu et à sang Mananjary, lorsqu'une des fidèles d'une église néo-réformée, aurait ouvert la boîte de Pandore, en profanant, semble-t-il avec de la graisse de porc, le palais des cinq royaumes de la tribu Antambahoaka. Après lynchage à mort, sa dépouille a été jetée au bûcher.

Dès début novembre, le phénomène est devenu classique. Après le quadruple homicide perpétré à Ambohangibe Sambava le 1er octobre, trois individus, pris avec des ossements humains pillés dans leur propre caveau ancestral, ont été assassinés par le fokonolona à Vatamandry, suite à la dénonciation d'un membre du comité local de sécurité.

Mesures discriminatoires

Ce qui s'est passé à Antanimora Ambovombe, le 4 novembre, semble, en revanche s'apparenter à un rejet contre les forces de l'ordre. Arrêtés par la gendarmerie sur soit transmis du parquet, quatre suspects ont été fusillés par quatre membres du comité de vigilance, laissant pantois les gendarmes qui les avaient escortés.

En revanche, bien qu'aucun mort ne soit à déplorer à Mampikony, ce qui s'est passé samedi dernier laisse un arrière-goût des plus amers, exigeant que les jumeaux arrêtés pour le meurtre d'un médecin lui soient livrés, le fokonolona a assailli le pénitencier et la brigade de gendarmerie lorsque celle-ci s'y était refusée.

Pas plus tard que samedi, quatre individus, pris en chasse par le fokonolona après avoir fait main basse sur un troupeau à Talatanampano Ivohibato, ont subi la même sentence antique. Passés à tabac, ils ont été ensuite brûlés par le fokonolona, lorsqu'ils étaient aux articles de la mort.

Pour ces cas de vindicte populaire enregistrés, seule celle d'Antanimora Ambovombe a été articulée de mis en garde à vue. Trois des quatre membres du comité de vigilance, auteurs de la quadruple exécution se sont, en effet rendus. Pour les autres, silence radio.

Une source auprès du commandement de la gendarmerie évoque que des enquêtes sont bel et bien en cours. Ce qui n'est pas le cas des ressortissants étrangers qui en font les frais, comme ce qui s'est passé à Nosy Be en octobre 2013, lorsque la foule a battu, puis incinéré deux Français, soupçonnés de trafic d'organes. Une semaine après, une trentaine de suspects ont été arrêtés puis transférés à Antananarivo. À croire les nationaux sont des maîtres charbonniers dans leur maison où leur vie a peu de valeur.

Andry Manase

Source : <http://www.lexpressmada.com/blog/actualites/vindictes-populaires-quarante-morts-et-aucune-arrestation/>